

APSAR

Siège social :
70 chemin Michoun
31500 - TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS RELATIFS
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

SAGEXCO AUDIT
Commissaire aux Comptes
28, avenue des Avions
31400 TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

APSAR

N° SIRET 334 957 537 00023

Siège social :
70 chemin Michoun
31500 - TOULOUSE

Aux adhérents de l'association,

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APSAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Gabriel DETOURBE
Commissaire aux Comptes
CRCC TOULOUSE


Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans :

- la note « provisions » de l'annexe des comptes annuels concernant l'information donnée sur le montant des indemnités de fin de carrière provisionnées pour un total de 80 065 €.
- la note « méthodes d'évaluation et de présentation des comptes » de l'annexe des comptes annuels concernant l'information donnée sur l'application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'association APSAR perçoit pour son fonctionnement des prestations de services de la part de la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute Garonne. Dans le cadre de notre mission, nous avons été amenés à contrôler la régularité du traitement comptable des prestations comptabilisées et à contrôler la correcte évaluation des produits à recevoir ou charges à payer relatifs à ces prestations et figurant dans les comptes à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

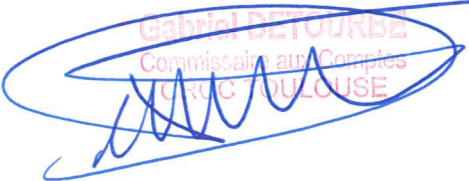
garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A TOULOUSE, le 25 MARS 2026

<i>Pour la société SAGEXCO AUDIT</i>

<i>Gabriel DETOURBE, commissaire aux comptes</i>

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2025				31/12/2024	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	54 564	52 413	2 151	0,83	4 355	1,41
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières						
TOTAL (II)	54 564	52 413	2 151	0,83	4 355	1,41
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	41		41	0,02	208	0,07
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	91 041		91 041	35,28	79 115	25,61
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	164 830		164 830	63,87	225 267	72,91
TOTAL (III)	255 912		255 912	99,17	304 590	98,59
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	310 476	52 413	258 063	100,00	308 945	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	50 000	19,38	50 000	16,18
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	85 470	33,12	82 129	26,58
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 225	-2,01	3 341	1,08
Situation nette (sous total)	130 245	50,47	135 470	43,85
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	130 245	50,47	135 470	43,85
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	80 065	31,03	80 384	26,02
TOTAL (III)	80 065	31,03	80 384	26,02
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 402	2,09	12 906	4,18
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	16 789	6,51	24 788	8,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	60	0,02	26	0,01
Produits constatés d'avance	25 502	9,88	55 371	17,92
TOTAL (IV)	47 753	18,50	93 091	30,13
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	258 063	100,00	308 945	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		2 664		0,74		3 948		1,00		-1 284		-32,51	
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		159 147		44,02		169 463		42,83		-10 316		-6,08	
- dont parrainages						550		0,14		-550		-100,00	
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		189 119		52,31		214 037		54,09		-24 918		-11,63	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels													
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions		319		0,09		1 890		0,48		-1 571		-83,11	
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles													
Utilisations des fonds dédiés													
Autres produits		7 927		2,19		147		0,04		7 780		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)		359 176		99,35		389 486		98,44		-30 310		-7,77	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		71 474		19,77		82 647		20,89		-11 173		-13,51	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		5 256		1,45		5 171		1,31		85		1,64	
Salaires et traitements		211 775		58,58		210 978		53,32		797		0,38	
Cotisations sociales		71 510		19,78		72 882		18,42		-1 372		-1,87	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		2 434		0,67		2 985		0,75		-551		-18,45	
Dotations aux provisions						9 834		2,49		-9 834		-100,00	
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles													
Reports en fonds dédiés													
Autres charges		4 304		1,19		85		0,02		4 219		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)		366 754		101,45		384 582		97,20		-17 828			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-7 578		-2,09		4 904		1,24		-12 482		-254,52	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participation													
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé													
Autres intérêts et produits assimilés		2 353		0,65		2 984		0,75		-631		-21,14	
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des immobilisations financières cédées													
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (III)		2 353		0,65		2 984		0,75		-631		-21,14	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change													
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées													

Gabriel DETOURBE
Commissaire aux Comptes
CRCC TOULOUSE

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 353	0,65	2 984	0,75	-631	-21,14
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-5 225	-1,44	7 888	1,99	-13 113	-166,23
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			3 200	0,81	-3 200	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			7 747	1,96	-7 747	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-4 547	-1,14	4 547	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	361 529	100,00	395 669	100,00	-34 140	-8,62
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	366 754	101,45	392 328	99,16	-25 574	-6,51
EXCEDENT OU DEFICIT	-5 225	-1,44	3 341	0,84	-8 566	-256,38

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	43 000		43 000			
Bénévolat	44 484		41 151			
TOTAL	87 484		84 151			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	43 000		43 000			
Prestations en nature	44 484		41 151			
Personnel bénévole						
TOTAL	87 484		84 151			

Gabriel DETOURBE
Commissaire aux Comptes
CERCC TOULOUSE

DOCUMENTS ANNEXES APSAR 2025

1 - Méthode d'évaluation et de présentation des comptes

Pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2025, l'association applique le nouveau règlement comptable ANC 2022-06.

Ceci se traduit notamment par le reclassement de charges et produits antérieurement traités comme exceptionnels en charges et produits d'exploitation.

2 - Provisions

Provisions pour indemnités de fin de carrière : 80 065€

3 – État des créances et des dettes

Toutes les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Gabriel DETOURBE
Commissaire aux Comptes
CRCO TOULOUSE

Compte 4081 : factures à recevoir **3 719 €**

MR DETOURBE, Commissaire aux comptes	3 600 €
EBP logiciel de paye dec 25	119 €

Compte 441 : CAF à recevoir/CAF à reverser **52 605 €**

CAF écrivain public	10 000 €
CAF REAP	1 615 €
CAF BONS VACANCES	270 €
CAF ALSH	1 631 €
CAF ACF	8 295 €
CAF AGC	30 794 €
CAF CLAS	0 €

compte 443 : subventions à reverser **0 €**

compte 443 : subventions à recevoir **20 998 €**

VILLE DE TOULOUSE CLAS 2025/2026	6 912 €
CLAS CONSEIL GENERAL 2025/2026	4 104 €
INSERTION CONSEIL GENERAL 2025	9 982 €

compte 4686 : charges a payer 0 €

compte 4687 : produits à recevoir 2 048 €

UNIFORMATION 2 048 €

compte 486 : charges constatées d'avance 0 €

compte 487 : produits constatés d'avance 28 504 €

CLAS CONSEIL GENERAL PART 2026	2 462 €
AIDE CONSEILLER NUMERIQUE 2026	8 334 €
PARTICIPATION FAMILLES PART 2026	882 €
CLAS MAIRIE TOULOUSE PART 2025	13 826 €
MAIRIE DE TOULOUSE ANIM LOCALE 2025	3 000 €

4 - résultats

Les résultats par secteurs (voir détail joint)

	2025	2024	2023
ALSH VACANCES	6 556 €	12 070 €	13 783 €
ACF	-6 088 €	-7 975 €	-11 128 €
ADLMercredis	0 €	0 €	-808 €
AGC+ accueil	6 700 €	596 €	-5 426 €
ACTIVITES	-1 285 €	103 €	-60 €
FABLAB LA GLOIRE	0 €	-5 132 €	-1 456 €
CLAS	-266 €	3 954 €	-715 €
SIEGE association	-85 €	-262 €	983 €
ACCES AUX DROITS	-10 759 €	-4 €	-1 124 €
Résultat	-5 226 €	3 351 €	-5 950 €

Gabriel DETOURBE
Commissaire aux Comptes
CRCC TOULOUSE

5 - Contributions en nature

A - Bénévolat

	nombre personnes	nombre d'heures /personne/ SEM	heures totales	valeur
CLAS				30 096
bénévoles	33	1,5	1824	30 096
				0
				0
ACCES AU DROIT	6	1	216	3 564
GOUVERNANCE	13		210	3 465
ACF				7 359
occasionnels	25		350	5 775
REAP	2		80	1 320
ATELIERS	2		96	1 584

TOTAL

44 484 €

B- Locaux

Gabriel DETOURBE
Commissaire aux Comptes
CRCC TOULOUSE

L'APSAR a signé des conventions d'occupation de différents locaux avec la Mairie de Toulouse. La mise à disposition gracieuse de ces locaux comprend : les locaux eux-mêmes, l'électricité, le chauffage ainsi que l'entretien (gros ménage et réparations).

local	localisation	surface	nombre d'heures d'occupatio n annuelle	valorisation	mode utilisation	méthode de calcul
salle apsar	Maison de quartier Amouroux	100	permanent	INCLUS DANS ALGECOS		
ALGECOS	Maison de quartier Amouroux	200	permanent	43 000,00		BASE MAIRIE 2013
Salles APSAR	Ecole Michoun	200	permanent	non valorisé		
cantine	Ecole Michoun	100		non valorisé	partagé	
Gymnase	Ecole Michoun	200	1501	non valorisé	partagé	
Salle aux poteaux	Ecole Michoun	100	1501	non valorisé	partagé	

salle polyvalente	Maison de quartier Amouroux	400	54 pour gym	non valorisé	intermittent GYM ou EVENEMENTS	
salle bleue	Maison de quartier Amouroux	200	40 pour éveil et jeux	non valorisé	intermittent EVEIL ET JEU OU EVENEMENTS	
salle 2M	Borderouge	12	72	non valorisé	partagé	
collège Croix Daurade	Croix Daurade	24	72	non valorisé	partagé	
salle clas	Maison de quartier Croix Daurade	12	108	non valorisé	partagé	

pas de justificatif

7 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Catégorie de personnel	nombre au 31/12/25	Équivalent temps plein 31/12/25	nombre au 31/12/24	Équivalent temps plein 31/12/24
Directrice association	1	0,33	1	0,33
Directrice centre social	1	0,80	1	0,80
referent accueil et droits	1	0,85	1	0,85
referent familles/jeunesse	1	1,00	1	1,00
Animateursréférent CLAS	1	0,61	1	0,48
Animateur referent CLAS+VACANCE	1	0,94	1	0,94
Médiateur numérique	1	1	1	1
TOTAL	7,00	4,53	7,00	4,40

Gabriel VETOURBE
Commissaire aux Comptes
CRCC TOULOUSE